

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 396

23 février 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l.	19002	IMY S.A., SPF	19008
Apax Central Finance S.à r.l.	18962	Institutional Trust Management Company S.à r.l.	19007
Auction EquityCo S.A.	19007	La Poudrerie S.A.	18969
Baumeister-Haus Properties S.A.	18965	LuxPol Invest S.à r.l.	18968
BBI Europe Holdings (Lux) S.à r.l.	18965	Maxam Luxembourg S.A.	18969
Blackstar Investors PLC	18989	MSD Ireland (Holdings) S.à r.l.	19006
Blue Skye (Lux) S.à r.l.	18970	Nordic Food Services S.à r.l.	18971
Bonneville Holding S.A.	18962	Nordic Wholesale Services S.à r.l.	18971
Breantech S.A.	19004	PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l.	18987
Cloverleaf International Holdings S. à r.l.	19007	Poliso S.A.	18966
Collaborativ Consulting Company	18968	Primafood S.A.	18966
Dafin S.A.	19003	R1 Invest S. à r.l.	18965
Dover Luxembourg Finance Sàrl	18977	Ramblin S.A.	18970
EDEN LogCenter INTERNATIONAL Al- pha S.à r.l.	18962	RBS China Investments S.à r.l.	19000
Euroports Holdings S.à r.l.	18965	R CAPITAL Hotels, S.à r.l.	18965
Financière Saint Eloi	18966	Rond-Clair s.à r.l.	18983
FINB S.A.	18970	Services Généraux de Gestion S.A.	18962
Fontanina Holding S.A.	18968	SGG S.A.	18962
Fruit Freeze Invest S.A.	19008	Société Financière pour les Pays d'Outre- Mer S.A.	18969
GECGE Kosik Investors S.à r.l.	18971	Studio 352	19008
GP3 Groupe Conseil (Luxembourg) S.à r.l.	18965	Vigroup Finance S.A.	18968
Grenache & Cie S.N.C.	18997	Whitehall French RE 11 S.à r.l.	18984
Haek SICAV FIS	18969	Whitehall French RE 12 S.à r.l.	18980
HSH Nordbank Securities S.A.	18969		

EDEN LogCenter INTERNATIONAL Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009018188/220/12.

(090017834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

SGG S.A., Société Anonyme,

(anc. Services Généraux de Gestion S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

Koordinierte Satzung hinterlegt im Handels-und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg.
Zur Erwähnung zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009018189/7241/12.

(090017496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Bonneville Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009018190/7241/11.

(090017631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Apax Central Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.174.925,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.245.

In the year two thousand eight, on the thirty first day of December.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Ltd., registered with the Companies House of England and Wales under number 04693597, having its registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Vanessa Colard, Juriste, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 December 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following: it is the sole actual shareholder of Apax Central Finance Sàrl (hereinafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 25 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°69, page 3293, dated 23 January 2003,

deed modified on 26 November 2002, by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°69, page 3299, dated 23 January 2003,

deed modified on 26 November 2003, by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°40, page 1905, dated 13 January 2004,

deed modified on 25 April 2006, by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1434, page 68815, dated 26 July 2006.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to approve the interim directors' management report for the period from the 1st January, 2008 to 30 December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to approve the interim financial statements of the Company established for the period from the 1st January, 2008 to 30 December 2008.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to discharge the members of the board of directors of the Company for the performance of their duties for the period from the 1st January, 2008 to the date of the present meeting.

Fourth resolution

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator: Fractus Liquidations Limited, with registered office at OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated on 17 October 2008 under the laws of British Virgin Islands under number IBC N° 1507496.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française:

En l'an deux mille huit, le trente et un ième jour de décembre,
Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Apax WW Nominees Ltd., enregistrée auprès de la Companies House of England and Wales sous le numéro 04693597, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume Uni (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Madame Vanessa Colard, Juriste, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

elle est la seule et unique associée de la société Apax Central Finance Sàrl (ci-après désignée la "Société"), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°69, page 3293, en date du 23 janvier 2003,

acte modifié suivant acte de Maître Jacques Delvaux, en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°69, page 3299, en date du 23 janvier 2003,

acte modifié suivant acte de Maître Jacques Delvaux, en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°40, page 1905, en date du 13 janvier 2004,

acte modifié suivant acte de Maître Jacques Delvaux, en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1434, page 68815, en date du 26 juillet 2006.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le rapport intérimaire de gestion du conseil de gérance pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 décembre 2008.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2008 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Quatrième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la mise en dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur: Fractus Liquidations Limited, ayant son siège social à OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, constituée le 17 octobre 2008 selon les lois des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC N° 1507496.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande de la même comparant, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: V. COLARD, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2009, LAC/2009/478: Reçu douze Euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009018796/208/127.

(090018808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

**R CAPITAL Hotels, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. R1 Invest S. à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.008.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009018191/206/14.

(090017666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBI Europe Holdings (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009018192/206/14.

(090017639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Baumeister-Haus Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.262.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Januar 2009.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009018193/231/14.

(090018131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

GP3 Groupe Conseil (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009018204/272/12.

(090018030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Primafood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 16, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 63.749.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009018194/236/11.

(090018099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Poliso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 115.128.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009018195/236/11.

(090018093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Financière Saint Eloi, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.263.

L'an deux mille huit,

le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "FINANCIERE SAINT ELOI" (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 8 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 572 du 2 décembre 1993, page 27429.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45 263.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 27 décembre 1996, lequel acte fut publié au Mémorial, le 17 mai 1997, sous le numéro 241 et page 11 538.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BRETTNACHER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Franck JACOBY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Bérénice KUNNARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la Société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 4) Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation;
- 5) Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social représenté par dix mille (10.000) actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "FINANCIERE SAINT ELOI" prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Cette résolution a été prise par les actionnaires de la Société à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 CAPELLEN, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43 298.

Cette résolution a été prise par les actionnaires de la Société à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Cette résolution a été prise par les actionnaires de la Société à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation:

la société "FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 57 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70 910.

Cette résolution a été prise par les actionnaires de la Société à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'octroyer pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société présentement mise en liquidation.

Cette résolution a été prise par les actionnaires de la Société à raison de huit mille (8'000) votes pour et à raison de deux mille (2'000) votes contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. BRETTNACHER, F. JACOBY, B. KUNNARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/212. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 JAN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009018660/239/86.

(090018702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Vigroup Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 136.933.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009018196/236/11.

(090018090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Fontanina Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 22.881.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009018197/236/11.

(090018087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Collaborativ Consulting Company, Société Anonyme.

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tanneries.

R.C.S. Luxembourg B 68.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 janvier 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009018198/2724/13.

(090018049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

LuxPol Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.957.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Le gérant de la société, Christophe DAVEZAC, a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009018799/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Haek SICAV FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.583.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009018199/206/13.

(090017677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**Maxam Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. La Poudrerie S.A.).**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.342.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53809 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009018200/211/13.

(090018107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

HSB Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

Les statuts coordonnés rectificatifs, rédigés en suite de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2008, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 janvier 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009018205/225/13.

(090017591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.649.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOCIETE FINANCIERE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER S.A.

Le Domiciliataire

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018317/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00206. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Ramblin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 49, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.553.

Les statuts coordonnés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009018206/243/13.

(090017940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Blue Skye (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.951.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 décembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 janvier 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009018207/219/14.

(090018051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.050.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 17 novembre 2008

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, à compter de ce jour.

2. La modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs de la Société, est actée comme suit:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1012 LUXEMBOURG,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Madame Natalia VENTURINI, employée privée, née le 22 mai 1970 à Moscou, Russie, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

FINB S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009018273/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

GECGE Kosik Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.941.400,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.877.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009018209/242/13.

(090017448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

**Nordic Wholesale Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nordic Food Services S.à r.l.).**

Capital social: EUR 93.389.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.759.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Nordic Food Services Sàrl", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 120 759, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on the 1st of September 2006, published in the Memorial C number 2261, page 108 504, on the 4th of December 2006 and whose Articles of Incorporation have never been amended.

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Muriel TRAP, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Syvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 650 (six hundred fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into "Nordic Wholesale Services S.à r.l."

2.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 93,356,550 (ninety-three million three hundred fifty-six thousand five hundred fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) to EUR 93,389,050 (ninety-three million three hundred eighty-nine thousand fifty Euro) by the issue of 1,867,131 (one million eight hundred sixty-seven thousand one hundred thirty-one) new shares having a par value of EUR 50 (fifty euro) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 84.- (eighty-four euro)

- 3.- Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares by contribution in kind of shares
- 4.- Acceptation by the managers of Nordic Food Services S.à r.l
- 5.- Amendment of article 2 and article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such actions

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the title of the corporation, from "Nordic Food Services S.à r.l." into "Nordic Wholesale Services S.à r.l."

Second resolution

The company "Nordic Food Services Limited", a company organized under the Companies Law 1991 of Jersey and having its registered office at 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Island; sole shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by EUR 93,356,550.- (ninety-three million three hundred fifty-six thousand five hundred fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 32,500.- (thirty two thousand five hundred euro) to EUR 93,389,050.- (ninety-three million three hundred eighty-nine thousand fifty Euro) by the issue of 718,127 (seven hundred eighteen thousand one hundred twenty- seven) new ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 287,251 (two hundred eighty-seven thousand two hundred fifty-one) new class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares), 287,251 (two hundred eighty-seven thousand two hundred fifty-one) new class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares), 287,251 (two hundred eighty-seven thousand two hundred fifty-one) new class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares), 287,251 (two hundred eighty-seven thousand two hundred fifty-one) new class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the "Preferred Shares"), being a total of 1,867,131 (one million eight hundred sixty-seven thousand one hundred thirty-one) new shares of a nominal value EUR 50.- (fifty euro) each, subject to payment of a distributable share premium amounting globally to EUR 84.- (eighty-four euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in Denmark.

Third resolution

The sole shareholder accepts the subscription of the new shares as follows:

- Nordic Capital VI Alpha, L.P., Jersey limited partnership acting through its general partner, Nordic Capital VI Limited, a Jersey company, having its registered office at 26 Esplanade, St. Helier Jersey JE2 3QA Channel Islands, prenamed, for 323,610 (three hundred twenty-three thousand six hundred and ten) of the new ordinary shares, 129,443 (one hundred twenty-nine thousand four hundred forty-three) of the new class A preferred shares, 129,443 (one hundred twenty-nine thousand four hundred forty-three) of the new class B preferred shares, 129,443 (one hundred twenty-nine thousand four hundred forty-three) of the new class C preferred shares and 129,443 (one hundred twenty-nine thousand four hundred forty-three) of the new class D preferred shares to be issued;

- Nordic Capital VI Beta, L.P., Jersey limited partnership acting through its general partner, Nordic Capital VI Limited, a Jersey company, having its registered office at 26 Esplanade, St. Helier Jersey JE2 3QA Channel Islands, prenamed, for 380,155 (three hundred eighty thousand one hundred fifty-five) of the new ordinary shares, 152,063 (one hundred fifty-two thousand sixty-three) of the new class A preferred shares, 152,063 (one hundred fifty-two thousand sixty-three) of the new class B preferred shares, 152,063 (one hundred fifty-two thousand sixty-three) of the new class C preferred shares and 152,063 (one hundred fifty-two thousand sixty -three) of the new class D preferred shares to be issued;

- NC VI Limited, a Jersey company, having its registered office at 26 Esplanade, St. Helier Jersey JE2 3QA Channel Islands, prenamed, for 8,975 (eight thousand nine hundred seventy-five) of the new ordinary shares, 3,591 (three thousand five hundred ninety one) of the new class A preferred shares, 3,591 (three thousand five hundred ninety-one) of the new class B preferred shares, 3,591 (three thousand five hundred ninety-one) of the new class C preferred shares and 3,591 (three thousand five hundred ninety-one) of the new class D preferred shares to be issued; and

- Nordic Industries Limited, a Jersey company, having its registered office at 26 Esplanade, St. Helier Jersey JE2 3QA Channel Islands, prenamed, for 5,387 (five thousand three hundred eighty-seven) of the new ordinary shares, 2,154 (two thousand one hundred fifty-four) of the new class A preferred shares, 2,154 (two thousand one hundred fifty-four) of the new class B preferred shares, 2,154 (two thousand one hundred fifty-four) of the new class C preferred shares and 2,154 (two thousand one hundred fifty-four) of the new class D preferred shares to be issued;

Contributors' Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned companies Nordic Capital Fund VI, NC VI Limited and Nordic Industries Limited, here represented as stated here-above;

which declare to subscribe to the 1,867,131 (one million eight hundred sixty-seven thousand one hundred thirty-one) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

4,058,289 (four million fifty-eight thousand two hundred eighty-nine) shares, from NC Telecom Holding A/S ("NC Telecom"), a corporation organised and existing under the laws of the Kingdom of Denmark, CVR no. 29 52 33 39, with its registered address at c/o NC Advisory A/S, Sankt Annæ Plads 11, DK-1250 Copenhagen C, representing 40.78 % of the share capital of this latest company; this contribution being valued at EUR 42,069,108 (forty-two million sixty-nine thousand one hundred eight euro), remunerated by issue of 841,382 new shares in Nordic Food Services S.à r.l., and subscribed by Nordic Capital VI Alpha LP;

4,767,447 (four million seven hundred sixty-seven thousand four hundred forty-seven) shares from NC Telecom, representing 47.91% of the share capital of this latest company; this contribution being valued at EUR 49,420,394 (forty-nine million four hundred twenty thousand three hundred ninety-four euro), remunerated by issue of 988,407 (nine hundred eighty-eight thousand four hundred seven) new shares in Nordic Food Services S.à r.l., and subscribed by Nordic Capital VI Beta LP and;

112,573 (one hundred twelve thousand five hundred seventy-three) from NC Telecom, representing 1.13 % of the share capital of this latest company; this contribution being valued at EUR 1,166,956 (one million one hundred sixty-six thousand nine hundred fifty-six euro), remunerated by issue of 23,339 (twenty-three thousand three hundred thirty-nine) new shares in Nordic Food Services S.à r.l., and subscribed by NC VI Limited and; and

67,544 (sixty-seven five hundred forty-four) shares from NC Telecom, representing 0.68 % of the share capital of this latest company; this contribution being valued at EUR 700,176.- (seven hundred thousand one hundred seventy-six euro), remunerated by issue of 14,003 (fourteen thousand three) new shares in Nordic Food Services S.à r.l., and subscribed by Nordic Industries Limited;

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 93,356,634 (ninety-three million three hundred fifty-six thousand six hundred thirty-four euro).

- The subscribers request that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 93,356,550.- (ninety-three million three hundred fifty-six thousand five hundred fifty euro) and as share premium for an amount of EUR 84.- (eighty-four euro).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a valuation report and by a declaration issued by the legal representatives of Nordic Capital VI Alpha LP, Nordic Capital VI Beta LP, NC VI Limited and Nordic Industries Limited attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

Nordic Capital VI Alpha LP, Nordic Capital VI Beta LP, NC VI Limited and Nordic Industries Limited, contributors prenamed here represented as stated here above, declare:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they own these shares;
- all formalities shall be carried out in in the Kingdom of Denmark in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs Noëlla Antoine, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - b) Mrs Ingrid Moinet with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - c) Mrs Pascale Nutz with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - d) Mrs Lynda Elliott with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands
 - e) Ms Jean Brosnan with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands
- here represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholder decides to amend the article **** of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Nordic Wholesale Services S.à r.l."

" **Art. 8.** The Company's capital is set at ninety-three million three hundred eighty-nine thousand fifty euro (EUR 93,389,050.-), represented by seven hundred eighty thousand three hundred seventy -seven (718,377) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), two hundred eighty-seven thousand three hundred fifty-one (287,351) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares,"), two hundred eighty-seven thousand three hundred fifty-one (287,351) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares,"), two hundred eighty-seven thousand three hundred fifty-one (287,351) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares,"), two hundred eighty-seven thousand three hundred fifty-one (287,351) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the "Preferred Shares"), being a total of one million eight hundred sixty-seven thousand seven hundred eighty-one (1,867,781) shares of a nominal value EUR 50 (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand two hundred euro (EUR 6,200.-).

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Nordic Food Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 120 759, constituée suivant acte reçu le 1^{er} septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2 261, page 108 504 du 4 décembre 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Muriel TRAP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 650 (six cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Nordic Wholesale Services S.à r.l."

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 93 356 550,- (quatre-vingt-treize millions trois cent cinquante -six mille cinq cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32 500,- (trente-deux mille cinq cents euros) à EUR 93 389 050,- (quatre-vingt-treize millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cinquante euros) par l'émission de 1 867 131 (un million huit cent soixante-sept mille cent trente et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 84,- (quatre-vingt-quatre euros).

3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

4.- Acceptation par les gérants de Nordic Food Services S.à r.l.

5.- Modification afférente de l'article 2 et l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Nordic Food Services S.à r.l." en "Nordic Wholesale Services S.à r.l."

Deuxième résolution

La société "Nordic Food Services Limited", une société régie par la loi sur les sociétés de 1991 de Jersey et ayant son siège social à 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Island; associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 93 356 550,- (quatre-vingt-treize millions trois cent cinquante-six mille cinq cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) à EUR 93 389 050,- (quatre-vingt-treize millions trois cents quatre-vingt-neuf mille cinquante euros) par l'émission de 718 127 (sept cent dix-huit mille cent vingt-sept) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), 287 251 (deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante et une) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), 287 251 (deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante et une) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B") 287 251 (deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante et une) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), 287 251 (deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante et une) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, "les Parts Sociales Préférentielles", étant un total de 1 867 131 (un million huit cent soixante-sept mille cent trente et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 84,- (quatre-vingt-quatre euros), le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

Troisième résolution

L'associé accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- Nordic Capital VI Alpha, L.P. limited partnership de Jersey représenté par son general partner, Nordic Capital VI Limited, une société de Jersey ayant son siège social au 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands prédésignée, pour 323 610 (trois cent vingt-trois mille six cent dix) des parts sociales ordinaires, 129 443 (cent vingt-neuf mille quatre cent quarante-trois) des parts sociales préférentielles de classe A, 129 443 (cent vingt-neuf mille quatre cent quarante-trois) des parts sociales préférentielles de classe B, 129 443 (cent vingt-neuf mille quatre cent quarante-trois) des parts sociales préférentielles de classe C et 129 443 (cent vingt-neuf mille quatre cent quarante-trois) des parts sociales préférentielles de classe D à émettre;

- Nordic Capital VI Beta, L.P. limited partnership de Jersey représenté par son general partner, Nordic Capital VI Limited, une société de Jersey ayant son siège social au 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands prédésignée, pour 380 155 (trois cent quatre-vingt mille cent cinquante-cinq) des parts sociales ordinaires, 152 063 (cent cinquante-deux mille soixante-trois) des parts sociales préférentielles de classe A, 152 063 (cent cinquante-deux mille soixante-trois) des parts sociales préférentielles de classe B, 152 063 (cent cinquante-deux mille soixante-trois) des parts sociales préférentielles de classe C et 152 063 (cent cinquante-deux mille soixante-trois) des parts sociales préférentielles de classe D à émettre;

- Nordic VI Limited, une société de Jersey ayant son siège social au 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands prédésignée, pour 8 975 (huit mille neuf cent soixante-quinze) des parts sociales ordinaires, 3 591 (trois mille cinq cent quatre-vingt-onze) des parts sociales préférentielles de classe A, 3 591 (trois mille cinq cent quatre-vingt-onze) des parts sociales préférentielles de classe B, 3 591 (trois mille cinq cent quatre-vingt-onze) des parts sociales préférentielles de classe C et 3 591 (trois mille cinq cent quatre-vingt-onze) des parts sociales préférentielles de classe D à émettre; et

- Nordic Industries Limited, une société de Jersey ayant son siège social au 26 Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands prédésignée, pour 5 387 (cinq mille trois cent quatre-vingt-sept) des parts sociales ordinaires, 2 154 (deux mille cent cinquante-quatre) des parts sociales préférentielles de classe A, 2 154 (deux mille cent cinquante-quatre) des parts sociales préférentielles de classe B, 2 154 (deux mille cent cinquante-quatre) des parts sociales préférentielles de classe C et 2 154 (deux mille cent cinquante-quatre) des parts sociales préférentielles de classe D à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes les sociétés prédésignées Nordic Capital Fund VI, NC VI Limited and Nordic Industries Limited, représentées comme dit ci-avant;

lesquelles ont déclaré souscrire les 1 867 131 (un million huit cent soixante-sept mille cent trente et une) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

4 058 289 (quatre millions cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, de NC Telecom Holding A/S ("NC Telecom"), une société régie par les lois du Royaume de Danemark, CVR no. 29 52 33 39, domiciliée c/o Nordic Capital, Sankt Annæ Plads 11, DK-1250 Copenhagen C, représentant 40,78 % (quarante virgule soixante dix-huit pour cent) du capital social de cette dernière; cet apport étant évalué à EUR 42 069 108,- (quarante-deux millions soixante-neuf mille cent huit euros), rémunéré par l'émission de 841 382 (huit cent quarante et un mille trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales nouvelles de Nordic Food Services S.à r.l. et souscrit par Nordic Capital VI Alpha Limited;

4 767 447 (quatre millions sept cent soixante-sept mille quatre cent quarante-sept) parts sociales de NC Telecom représentant 47,91 % (quarante-sept virgule quatre-vingt-onze pour cent) du capital social de cette dernière; cet apport étant évalué à EUR 49 420 394,- (quarante neuf millions quatre cent vingt mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros), rémunéré par l'émission de 988 407 (neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cent sept) parts sociales nouvelles de Nordic Food Services S.à r.l. et souscrit par Nordic Capital VI Beta Limited;

112 573 (cent douze mille cinq cent soixante-treize) parts sociales, de NC Telecom représentant 1,13 % (un virgule treize pour cent) du capital social de cette dernière; cet apport étant évalué à EUR 1 166 956,- (un million cent soixante-six mille neuf cent cinquante-six euros), rémunéré par l'émission de 23 339 (vingt-trois mille trois cent trente-neuf) parts sociales nouvelles de Nordic Food Services S.à r.l. et souscrit par NC VI Limited; et

67 544 (soixante-sept mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales, de NC Telecom représentant 0,68% (zéro virgule soixante-huit pour cent) du capital social de cette dernière; cet apport étant évalué à EUR 700 176,- (sept cent mille cent soixante-seize euros) rémunéré par l'émission de 14 003 (quatorze mille trois) parts sociales nouvelles de Nordic Food Services S.à r.l. et souscrit par Nordic Industries Limited.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 93 356 634,- (quatre-vingt-treize millions trois cents cinquante-six mille six cent trente-quatre euros).

- Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à Nordic Food Services S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 93 356 550,- (quatre-vingt-treize millions trois cent cinquante-six mille cinq cent cinquante euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 84,- (quatre-vingt-quatre euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de Nordic Capital VI Alpha LP, Nordic Capital VI Beta LP, NC VI Limited and Nordic Industries Limited attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Nordic Capital VI Alpha LP, Nordic Capital VI Beta LP, NC VI Limited and Nordic Industries Limited, prédésignés, apporteurs ici représentés comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de NC Telecom sont entièrement libérées;
- qu'il sont les seuls plein propriétaires et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées au Royaume de Danemark, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

Intervention des gérants

Sont alors intervenues:

- a) Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - b) Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - c) Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - d) Madame Lynda Elliott, avec adresse professionnelle au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands
 - e) Mademoiselle Jean Brosnan, avec adresse professionnelle au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands
- ici représentées par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier les articles 2 et 8 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 2. La société existe sous la dénomination de "Nordic Wholesale Services S.à r.l."

" **Art. 8.** Le capital de la Société est de EUR 93 389 050,- (quatre-vingt-treize millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cinquante euros), représenté par 718 377 (sept cent dix-huit mille trois cent soixante-dix-sept) (les "Parts Sociales Ordinaires"), 287 351 (deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent cinquante et une) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), 287 351 (deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent cinquante et une) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), 287 351 (deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent cinquante et une) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), 287 351 (deux cent quatre-vingt-sept mille trois cent cinquante et une) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, "les Parts Sociales Préférentielles", étant un total de 1 867 781 (un million huit cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille deux cents euros (EUR 6.200,-) .

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: i. Dias, M. Trap, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 23 janvier 2009. LAC/2009/2603. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009018218/5770/341.

(090018436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 339.047.925,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of January.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S. à r.l., société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 89.431, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1672 dated November 21, 2002. The By-laws of the Company have been amended for the last time by a deed of the notary Tom METZLER on November 18, 2005 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 397, dated February 23, 2006,

here represented by M^e Sophie ZINTZEN, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal dated January 15, 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company "DOVER LUXEMBOURG FINANCE S. à r.l., having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 89.430, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1672 dated November 21, 2002. The By-laws of the Company have been amended for the last time by a deed of the notary Tom METZLER on May 15, 2003 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 618, dated June 6, 2003 (the "Company").

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 260,931,275.- (two hundred sixty million nine hundred thirty-one thousand two hundred seventy-five Euros), so as to bring it from its present amount of EUR 78,116,650.- (seventy-eight million one hundred sixteen thousand six hundred and fifty Euros) represented by 3,124,666 (three million one hundred twenty-four thousand six hundred and sixty-six) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to the amount of EUR 339,047,925.- (three hundred thirty-nine million forty-seven thousand nine hundred twenty-five Euros) represented by 13,561,917 (thirteen million five hundred sixty-one thousand nine hundred and seventeen) corporate units, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue 10,437,251 (ten million four hundred thirty-seven thousand two hundred and fifty-one) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units, with an aggregate share premium in an amount of EUR 19.- (nineteen Euros).

Subscription and Payment

There now appears Me Sophie ZINTZEN, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S. à r.l.

The appearing person, represented as here above stated, declared to subscribe for 10,437,251 (ten million four hundred thirty-seven thousand two hundred fifty-one) additional corporate units, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, with a share premium in an aggregate amount of EUR 19.- (nineteen Euros) and to make payment of such new corporate units and share premium in full by a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable amounting to EUR 260,931,294.- (two hundred sixty million nine hundred thirty-one thousand two hundred ninety-four Euros) held by DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S. à r.l. towards the Company (the "Receivable").

It results:

- from the draft balance sheet of the Company dated December 31, 2008 (Appendix 1) that DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. holds a receivable towards the Company in an amount of EUR 260,931,294.- (the "Balance Sheet"),

- from a valuation report dated January 15, 2009 which has been issued by DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (the "Valuation Report"), a copy of which is attached as Appendix 2, that the value of the Receivable is EUR 260,931,294.-.

The conclusion of such Valuation Report is as follows: "Based on the verification carried out as described above, the value of the Receivable is EUR 260,931,294.-."

The said (i) Balance Sheet and the (ii) Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer to the Company and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Sole Member resolved amending the first paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, the first paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is set at EUR 339,047,925.- (three hundred thirty-nine million forty-seven thousand nine hundred twenty-five Euro) represented by 13,561,917 (thirteen million five hundred sixty-one thousand nine hundred seventeen) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each."

Declarations - Costs - Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.431 constituée suivant acte de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1672 daté du 21 novembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte par-devant le notaire Tom METZLER en date du 18 novembre 2005, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 397, daté du 23 février 2006,

représenté par Me Sophie ZINTZEN, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 15 janvier 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société DOVER LUXEMBOURG FINANCE S. à r.l., ayant son siège social à 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.430 constituée suivant acte de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1672 daté du 21 novembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte par-devant le notaire Tom METZLER en date du 15 mai 2003, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 618, daté du 6 juin 2003 (la "Société").

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant EUR 260.931.275,- (deux cent soixante millions neuf cent trente et un mille deux cent soixante-quinze euros) qui l'amène de son montant actuel de EUR 78.116.650,- (soixante-dix-huit millions cent seize mille six cent cinquante euros) divisé en 3.124.666 (trois millions cent vingt-quatre mille six cent soixante-six) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 339.047.925,- (trois cent trente-neuf millions quarante-sept mille neuf cent vingt-cinq euros) représentés par 13,561,917 (treize millions cinq cent soixante et un mille neuf cent dix-sept) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 10.437.251 (dix millions quatre cent trente-sept mille deux cent cinquante et une) nouvelles parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission de EUR 19,- (dix-neuf euros).

Souscription et Paiement

Comparet maintenant Me Sophie ZINTZEN, prénommée, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S. à r.l.

La partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a déclaré souscrire à 10.437.251 (dix millions quatre cent trente-sept mille deux cent cinquante et une) nouvelles parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 19,- (dix-neuf euros), et procéder à la totalité du paiement pour ces nouvelles

parts sociales et cette prime d'émission par apport en nature consistant à la conversion d'une créance s'élevant à EUR 260.931.294,- (deux cent soixante millions neuf cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros) détenue DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. à l'égard de la Société (le "Créance").

Il résulte:

- d'un projet de comptes de la Société du 31 décembre 2008 (Annexe 1) que DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. détient une créance à l'égard de la Société d'un montant de EUR 260.931.294,- (deux cent soixante millions neuf cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros) (les "Comptes");

- d'un rapport d'évaluation du 15 janvier 2009, émis par DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. et joint en Annexe 2 (le "Rapport d'évaluation") que la valeur de la Créance est de EUR 260.931.294,- (deux cent soixante millions neuf cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros).

La conclusion du Rapport d'évaluation est la suivante: "Sur base des vérifications apportées selon la description ci-dessus, la valeur de la Créance est de EUR 260.931.294,-".

Lesdits (i) Comptes, et le (ii) Rapport d'évaluation après avoir été signés "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ayant reconnu l'apport décrits ci-dessus, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, donne expressément son accord sur la description de l'apport, son évaluation, son transfert effectif à la Société et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'émission de parts sociales et l'augmentation du capital social.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

"Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 339.047.925,- (trois cent trente-neuf millions quarante-sept mille neuf cent vingt-cinq euros) représentés par 13.561.917 (treize millions cinq cent soixante et un mille neuf cent dix-sept) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune."

Déclarations - Frais - Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 6.000,- (six mille euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture à la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Zintzen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 22 janvier 2009. LAC/2009/2448. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009018229/5770/163.

(090018358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Whitehall French RE 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.808.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. W2007 Finance Sub L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, here represented by M^e Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. (formerly Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l.), a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137.550, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by M^e Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Whitehall French RE 12 S.à r.l., having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 138.808 (the Company), incorporated by a deed of the undersigned notary dated April 24, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1485 of June 16, 2008.

II. That the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Decision to increase the capital of the Company by an amount of one million nine hundred nine thousand seven hundred twenty-five euro ninety-three cent (EUR 1,909,725.93) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million nine hundred twenty-two thousand two hundred twenty-five euro ninety-three cent (EUR 1,922,225.93) by the issuance of one hundred ninety million nine hundred seventy-two thousand five hundred ninety-three (190,972,593) new shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

2) Subscription of one hundred eighty-four million nine hundred thirty-five thousand two hundred five (184,935,205) new shares to be paid up by contribution in kind of a receivable held by W2007 Finance Sub L.L.C. against the Company.

3) Subscription of six million thirty-seven thousand three hundred eighty-eight (6,037,388) new shares to be paid up by contribution in kind of a receivable held by Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. against the Company.

4) Amendment of-article 6 of the articles of association so as to reflect the above modification.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company decide to increase the capital of the Company by an amount of one million nine hundred nine thousand seven hundred twenty-five euro ninety-three cent (EUR 1,909,725.93) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million nine hundred twenty-two thousand two hundred twenty-five euro ninety-three cent (EUR 1,922,225.93) by the issuance of one hundred ninety million nine hundred seventy-two thousand five hundred ninety-three (190,972,593) new shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

Subscription - Payment

The shareholders of the Company unanimously decide to subscribe the new shares as follows:

- one hundred eighty-four million nine hundred thirty-five thousand two hundred five (184,935,205) new shares have been subscribed by W2007 Finance Sub L.L.C., for a total amount of one million eight hundred forty-nine thousand three hundred fifty-two euro five cent (EUR 1,849,352.05) and paid up by contribution in kind of a receivable held by W2007 Finance Sub L.L.C. against the Company;

- six million thirty-seven thousand three hundred eighty-eight (6,037,388) new shares have been subscribed by Whitehall Parallel Ourse S.a r.l., for a total amount of sixty thousand three hundred seventy-three euro eighty-eight cent (EUR 60,373.88) and paid up by contribution in kind of a receivable held by Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. against the Company.

The existence of said receivables results from an interim balance sheet as per December 30, 2008.

Such balance sheet, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The shareholders of the Company decide to amend the first paragraph of article 6 of the Articles of Association that now reads as follows:

Art. 6. 1st paragraph

"The capital is fixed at one million nine hundred twenty-two thousand two hundred twenty-five euro ninety-three cent (EUR 1,922,225.93), represented by one hundred ninety-two million two hundred twenty-two thousand five hundred ninety-three (192,222,593) shares, with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 12,700.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. W2007 Finance Sub L.L.C., une 'limited liability company' constituée et opérant sous le droit de l'État du Delaware, immatriculée auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4349880, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, ici représenté par M^e Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, et

2. Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. (ci-avant Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.550, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représenté par M^e Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de la société Whitehall French RE 12 S.à r.l. avec siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 138.808 (la Société), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1485 du 16 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de un million neuf cent neuf mille sept cent vingt-cinq euros quatre-vingt-treize cents (1.909.725,93 EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million neuf cent vingt-deux mille deux cent vingt-cinq euros quatre-vingt-treize cents (1.922.225,93 EUR) par l'émission de cent quatre-vingt-dix millions neuf cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-treize (190.972.593) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune.

2) Souscription de cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent trente-cinq mille deux cent cinq (184.935.205) nouvelles parts sociales à libérer par un apport en nature d'une créance détenue par W2007 Finance Sub L.L.C, contre la société.

3) Souscription de six millions trente-sept mille trois cent quatre-vingt-huit (6.037.388) nouvelles parts sociales à libérer par un apport en nature d'une créance détenue par Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. contre la société.

4) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social à concurrence de un million neuf cent neuf mille sept cent vingt-cinq euros quatre-vingt-treize cents (1.909.725,93 EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million neuf cent vingt-deux mille deux cent vingt-cinq euros quatre-vingt-treize cents (1.922.225,93 EUR) par l'émission de cent quatre-vingt-dix millions neuf cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-treize (190.972.593) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune.

Souscription et Paiement

Les associés de la Société décident à l'unanimité de souscrire aux parts sociales nouvelles comme suit:

- cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent trente-cinq mille deux cent cinq (184.935.205) nouvelles parts sociales ont été souscrites par W2007 Finance Sub L.L.C. pour un montant total de un million huit cent quarante-neuf mille trois cent cinquante-deux euros cinq cents (1.849.352,05 EUR) et intégralement libérées par un apport en nature d'une créance détenue par W2007 Finance Sub L.L.C. contre la société;

- six millions trente-sept mille trois cent quatre-vingt-huit (6.037.388) nouvelles parts sociales ont été souscrites par Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. pour un montant total de soixante mille trois cent soixante-treize euros quatre-vingt-huit cents (60.373,88 EUR) et intégralement libérées par un apport en nature d'une créance détenue par Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. contre la société.

L'existence desdites créances résulte d'un bilan intérimaire de la société au 30 décembre 2008.

Ce bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6 . 1^{er} alinéa.

"Le capital social de la société est fixé à un million neuf cent vingt-deux mille deux cent vingt-cinq euros quatre-vingt-treize cents (1.922.225,93 EUR) représenté par cent quatre-vingt-douze millions deux cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-treize (192.222.593) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 12.700,- €.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/146. Reçu à 0,5%: neuf mille cinq cent quarante-huit euros soixante-trois cents (9.548,63 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009018253/212/160.

(090018817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Rond-Clair s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.722.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe MATGEN, ouvrier, demeurant à B-6700 Viville - Arlon, 100, rue des Quatre-Vents,
2.- Madame Diane ROUSSELLE, graphiste, demeurant à B-6700 Viville - Arlon, 100, rue des Quatre-Vents,
qui sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ROND-CLAIR s.à r.l. ayant son siège social à L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais.

constituée sous la forme d'une société en commandite simple sous la dénomination ROND-CLAIR, MATGEN PHILIPPE ET CIE s.e.c.s, suivant acte sous seing privé du 16 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 685 du 30 juin 2003,

transformée en société à responsabilité limitée avec changement de dénomination suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 9 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1234 du 27 juin 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 93722.

Le capital social actuel s'élève à douze mille cinq cents (12.500.-) euros souscrit comme suit:

- par Monsieur Philippe MATGEN à concurrence de cinquante parts sociales	50
- par Madame Diane ROUSSELLE à concurrence de cinquante parts sociales	50
Total: cents parts sociales	100

Tous les associés étant présents et se considérant valablement convoqués l'assemblée peut délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable.

A l'unanimité des voix les associés ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège sociale à l'adresse suivante:

L-8832 Rombach/Martelange, route d'Arlon no. 5 - Commune de Rambrouch.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 2.- des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution prise.

" **Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Matgen, Rousselle, GRETHEN.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 janvier 2009. Relation: RED/2009/97. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 janvier 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009018252/240/44.

(090018786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Whitehall French RE 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.807.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. W2007 Finance Sub L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, here represented by M^e Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. (formerly Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l.), a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137.550, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by M^e Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Whitehall French RE 11 S.à r.l., having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg,

registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 138.807 (the Company), incorporated by a deed of the undersigned notary dated April 24, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1484 of June 16, 2008.

II. That the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01 EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Decision to increase the capital of the Company by an amount of one million seven hundred seventy-three thousand two hundred eighty-three euro ninety-six cent (EUR 1,773,283.96) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million seven hundred eighty-five thousand seven hundred eighty-three euro ninety-six cent (EUR 1,785,783.96) by the issuance of one hundred seventy-seven million three hundred twenty-eight thousand three hundred ninety-six (177,328,396) new shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

2) Subscription of one hundred seventy-one million seven hundred twenty-two thousand three hundred fifty-four (171,722,354) new shares to be paid up by contribution in kind of a receivable held by W2007 Finance Sub L.L.C. against the Company.

3) Subscription of five million six hundred six thousand forty-two (5,606,042) new shares to be paid up by contribution in kind of a receivable held by Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. against the Company.

4) Amendment of article 6 of the articles of association so as to reflect the above modification.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company decide to increase the capital of the Company by an amount of one million seven hundred seventy-three thousand two hundred eighty-three euro ninety-six cent (EUR 1,773,283.96) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million seven hundred eighty-five thousand seven hundred eighty-three euro ninety-six cent (EUR 1,785,783.96) by the issuance of one hundred seventy-seven million three hundred twenty-eight thousand three hundred ninety-six (177,328,396) new shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

Subscription - Payment

The shareholders of the Company unanimously decide to subscribe the new shares as follows:

- one hundred seventy-one million seven hundred twenty-two thousand three hundred fifty-four (171,722,354) new shares have been subscribed by W2007 Finance Sub L.L.C., for a total amount of one million seven hundred seventeen thousand two hundred twenty-three euro fifty-four cent (EUR 1,717,223.54) and paid up by contribution in kind of a receivable held by W2007 Finance Sub L.L.C. against the Company;

- five million six hundred six thousand forty-two (5,606,042) new shares have been subscribed by Whitehall Parallel Ourse S.a r.l., for a total amount of fifty-six thousand sixty euro forty-two cent (EUR 56,060.42) and paid up by contribution in kind of a receivable held by Whitehall Parallel Ourse S.a r.l. against the Company.

The existence of said receivables results from an interim balance sheet as per December 30, 2008.

Such balance sheet, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The shareholders of the Company decide to amend the first paragraph of article 6 of the Articles of Association that now reads as follows:

Art. 6. 1st paragraph.

"The capital is fixed at one million seven hundred eighty-five thousand seven hundred eighty-three euro ninety-six cent (EUR 1,785,783.96), represented by one hundred seventy-eight million five hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-six (178,578,396) shares, with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 12,000.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. W2007 Finance Sub L.L.C., une limited liability company' constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4349880, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, ici représenté par M^e Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, et

2. Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. (ci-avant Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 550, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représenté par M^e Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de la société Whitehall French RE 11 S.à r.l. avec siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 138.807 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1484 du 16 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de un million sept cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-trois euros quatre-vingt-seize cents (1.773.283,96 EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-trois euros quatre-vingt-seize cents (1.785.783,96 EUR) par l'émission de cent soixante-dix-sept millions trois cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-seize (177.328.396) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune.

2) Souscription de cent soixante-et-onze millions sept cent vingt-deux mille trois cent cinquante-quatre (171.722.354) nouvelles parts sociales à libérer par un apport en nature d'une créance détenue par W2007 Finance Sub L.L.C. contre la société.

3) Souscription de cinq millions six cent six mille quarante-deux (5.606.042) nouvelles parts sociales à libérer par un apport en nature d'une créance détenue par Whitehall Parallel Ourse S.à r.l. contre la société.

4) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social à concurrence de un million sept cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-trois euros quatre-vingt-seize cents (1.773.283,96 EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un million sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-trois euros quatre-vingt-seize cents (1.785.783,96 EUR) par l'émission de cent soixante-dix-sept millions trois cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-seize (177.328.396) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune.

Souscription et Paiement

Les associés de la Société décident à l'unanimité de souscrire aux parts sociales nouvelles comme suit:

- cent soixante et onze millions sept cent vingt-deux mille trois cent cinquante-quatre (171.722.354) nouvelles parts sociales ont été souscrites par W2007 Finance Sub L.L.C. pour un montant total de un million sept cent dix-sept mille

deux cent vingt-trois euros cinquante-quatre cents (1.717.223,54 EUR) et intégralement libérées par un apport en nature d'une créance détenue par W2007 Finance Sub L.L.C. contre la société;

- cinq millions six cent six mille quarante-deux (5.606.042) nouvelles parts sociales ont été souscrites par Whitehall Parallel Course S.à r.l. pour un montant total de cinquante-six mille soixante euros quarante-deux cents (56.060,42 EUR) et intégralement libérées par un apport en nature d'une créance détenue par Whitehall Parallel Course S.à r.l. contre la société.

L'existence desdites créances résulte d'un bilan intérimaire de la société au 30 décembre 2008.

Ce bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. 1^{er} alinéa.

"Le capital social de la société est fixé à un million sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-trois euros quatre-vingt-seize cents (1.785.783,96 EUR) représenté par cent soixante-dix-huit millions cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-seize (178.578.396) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 12.000,- €.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/145. Reçu à 0,5%: huit mille huit cent soixante-six euros quarante-deux cents (8.866,42 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009018254/212/164.

(090018898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.141.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company Pallinghurst Consolidated (Cayman) Limited, a limited liability company constituted and existing under the laws of Grand Cayman, with its registered office at UBS House, 227 Elgin, Avenue, PO Box 852 GT, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Member"),

duly represented by Mr. Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on December 31st, 2008.

The proxy, having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B

129.141, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 3rd, 2007, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1652 of August 6th, 2007 (hereinafter, the "Company").

The Company's articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 23, 2007, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 677 of March 19, 2008.

The appearing party, in its capacity of Sole Member of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty-three thousand six hundred and sixty-seven United States Dollar (USD 183,667.-) taking it from its present amount of two hundred and one thousand three hundred and four United States Dollar (USD 201,304.-) to the amount of seventeen thousand six hundred and thirty-seven United States Dollars (USD 17,637.-) by the reimbursement and cancellation of one hundred and eighty-three thousand six hundred and sixty-seven (183,667) corporate units having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all of them belonging to the Sole Member.

Second resolution

The Sole Member resolves to reimburse the one hundred and eighty-three thousand six hundred and sixty-seven (183,667) cancelled corporate units at the nominal value, i.e. one United States Dollar (USD 1.00) each.

Power is given to the sole manager of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Third resolution

The Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at seventeen thousand six hundred and thirty-seven United States Dollar (USD 17,637.-) represented by seventeen thousand six hundred and thirty-seven (17,637) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société Pallinghurst Consolidated (Cayman) Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de la Grande Caïman, avec siège social à UBS House, 227 Elgin, Avenue, PO Box 852 GT, Grand Cayman, Cayman Islands (l'"Associé unique"),

dûment représentée par M. Shaohui ZHANG, avocat, demeurant professionnellement à, 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Luxembourg, le 31 décembre 2008.

La procuration, signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.141, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1652 du 6 août 2007 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 23 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 19 mars 2008.

La partie comparante, en tant qu'associé unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-sept Dollars américains (USD 183.667.-), pour le porter de son montant actuel de deux cent-et-un mille trois cent quatre Dollars américains (USD 201.304.-) au montant de dix-sept mille six cent trente-sept Dollars américains (USD 17.637.-) par le remboursement et l'annulation de cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-sept (183.667) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,00) chacune appartenant toutes à l'Associé unique.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de rembourser les cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-sept (183.667) parts sociales annulées à la valeur nominale, c'est-à-dire un Dollar américain (USD 1,00) chacune.

Mandat est donné au gérant unique de la Société pour organiser le paiement en accord avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept mille six cent trente-sept Dollars américains (USD 17.637.-) représenté par dix-sept mille six cent trente-sept (17.637) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,00) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sh. Zhang, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 janvier 2009. Relation: LAC / 2009 / 155. Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009018256/212/103.

(090018919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Blackstar Investors PLC, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.318.

In the year two thousand nine on the fifteenth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting"), of Blackstar Investors PLC, R.C.S. Luxembourg B 114.318, which transferred its principal establishment to Luxembourg with effect from January 27th, 2006, pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, who acted in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated February 1st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numbers 913 and 914 of May 10th, 2006.

The Articles of the Company have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 18th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numbers 974 and 975 of April 19th, 2008.

The General Meeting begins, with Mr John Mills, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr John Kleynhans, with same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Belinda Henig, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. This Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting sent to all shareholders on December 16th, 2008 by registered mail.

II. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

1) That, subject to the passing of Resolution 2 below, and in place of all existing powers, for the purposes of section 80 of the Companies Act 1985 (the "Act") (and so that expressions used in this resolution shall bear the same meanings as in the said section 80):

(i) the directors be and are generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to allot and issue relevant securities up to an aggregate nominal amount of £25,221,666 to such persons and at such times and on such terms as they think proper during the period expiring (unless previously revoked, varied or renewed) on 15 April 2010 or, if sooner, at the end of the annual general meeting of the Company to be held in 2009; and

(ii) the Company be and is hereby authorised to make prior to the expiry of such period any offer or agreement which would or might require relevant securities to be allotted after this expiry of the said period and the directors may allot and issue relevant securities in pursuance of such offer or agreement notwithstanding the expiry of the authority given by this resolution, so that all previous authorities of the directors pursuant to the said section 80 be and are hereby revoked and that the Articles be amended to reflect the effect of this resolution.

2) That, subject to the passing of Resolution 1 above, and in place of all existing powers, the directors be and are empowered in accordance with section 95 of the Act to allot and issue equity securities (as defined in section 94 of the Act) for cash, pursuant to the authority conferred on them to allot and issue relevant securities (as defined in section 80 of the Act) by Resolution 1, as if section 89(1) and sub-sections (1) to (6) of section 90 of the Act did not apply to such allotment and issue (i.e. the statutory preemption rights normally applying to the allotment and issue of equity securities for cash be disapplied) provided that the power conferred by this resolution shall be limited to:

(i) the allotment and issue of equity securities in connection with an issue or offering in favour of holders of equity securities and any other persons entitled to participate in such issue or offering where the equity securities respectively attributable to the interests of such holders and persons are proportionate (as nearly as may be) to the respective number of equity securities held by or deemed to be held by them on the record date of such allotment subject only to such exclusions or other arrangements as the directors may consider necessary or expedient to deal with fractional entitlements or legal, or practical problems arising in connection with the laws, or requirements of any recognised regulatory body or stock exchange in any territory; and

(ii) the allotment and issue (otherwise than pursuant to sub-paragraph (i) above) of equity securities up to an aggregate nominal value not exceeding £3,783,250;

and this power, unless renewed, shall expire on 15 April 2010 or, if sooner, at the end of the annual general meeting of the Company to be held in 2009, but shall extend to the making, before such expiry, of an offer or agreement which would or might require equity securities to be allotted after such expiry and the directors may allot and issue equity securities in pursuance of such offer or agreement as if the authority conferred hereby had not expired and that the Articles be amended to reflect the effect of this resolution.

3) That the Company be and is generally authorised pursuant to section 166 of the Act to make market purchases (within the meaning of section 163(3) of the Act) of its Ordinary Shares of £1 each on such terms and in such manner as the directors shall determine, provided that:

(i) the maximum number of Ordinary Shares hereby authorised to be purchased is 11,342,183;

(ii) the maximum price which may be paid for each Ordinary Share shall be 5 per cent above the average of the middle market quotations for an Ordinary Share (as derived from the AIM appendix to the Daily Official List of the London Stock Exchange plc) for the five business days immediately before the day on which the purchase is made (in each case exclusive of expenses);

(iii) the minimum price which may be paid for each Ordinary Share shall be 1 pence; and

(iv) this authority (unless previously revoked, varied or renewed) shall expire on 15 January 2010 or, if sooner, at the end of the annual general meeting of the Company to be held in 2009 except in relation to the purchase of Ordinary Shares the contract for which was concluded before such date and which will or may be executed wholly or partly after such date and that the Ordinary Shares bought back in terms of this resolution be cancelled as soon as practicable thereafter and that any employee of Maitland Luxembourg S.A. or of M Partners be hereby appointed to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect the changes resulting from any cancellation of any Ordinary Shares bought back in accordance with the terms of this resolution.

4) To subsequently amend article 7 of the Articles of Association.

5) Miscellaneous.

III. The shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. It appears from the said attendance list that out of the seventy-five million six hundred sixty-four thousand nine hundred and ninety-eight (75,664,998) ordinary shares each having a par value of one Pound (GBP 1.-) each representing the total capital of seventy-five million six hundred sixty-four thousand nine hundred and ninety-eight Pounds (GBP 75,664,998.-), forty-seven million five hundred fifty-nine thousand four hundred and thirty-four (47,559,434) shares, re-

presenting 62.855% of the total capital, are represented at this Extraordinary General Meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that the meeting was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting decides that, subject to the passing of Resolution 2 below, and in place of all existing powers, for the purposes of section 80 of the Companies Act 1985 (the "Act") (and so that expressions used in this resolution shall bear the same meanings as in the said section 80):

(i) the directors be and are generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to allot and issue relevant securities up to an aggregate nominal amount of £25,221,666 to such persons and at such times and on such terms as they think proper during the period expiring (unless previously revoked, varied or renewed) on 15 April 2010 or, if sooner, at the end of the annual general meeting of the Company to be held in 2009; and

(ii) the Company be and is hereby authorised to make prior to the expiry of such period any offer or agreement which would or might require relevant securities to be allotted after this expiry of the said period and the directors may allot and issue relevant securities in pursuance of such offer or agreement notwithstanding the expiry of the authority given by this resolution, so that all previous authorities of the directors pursuant to the said section 80 be and are hereby revoked and that the Articles be amended to reflect the effect of this resolution.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting furthermore decides that, subject to the passing of Resolution 1 above, and in place of all existing powers, the directors be and are empowered in accordance with section 95 of the Act to allot and issue equity securities (as defined in section 94 of the Act) for cash, pursuant to the authority conferred on them to allot and issue relevant securities (as defined in section 80 of the Act) by Resolution 1, as if section 89(1) and sub-sections (1) to (6) of section 90 of the Act did not apply to such allotment and issue (i.e. the statutory pre-emption rights normally applying to the allotment and issue of equity securities for cash be disapplied) provided that the power conferred by this resolution shall be limited to:

(i) the allotment and issue of equity securities in connection with an issue or offering in favour of holders of equity securities and any other persons entitled to participate in such issue or offering where the equity securities respectively attributable to the interests of such holders and persons are proportionate (as nearly as may be) to the respective number of equity securities held by or deemed to be held by them on the record date of such allotment subject only to such exclusions or other arrangements as the directors may consider necessary or expedient to deal with fractional entitlements or legal, or practical problems arising in connection with the laws, or requirements of any recognised regulatory body or stock exchange in any territory; and

(ii) the allotment and issue (otherwise than pursuant to sub-paragraph (i) above) of equity securities up to an aggregate nominal value not exceeding £3,783,250;

and this power, unless renewed, shall expire on 15 April 2010 or, if sooner, at the end of the annual general meeting of the Company to be held in 2009, but shall extend to the making, before such expiry, of an offer or agreement which would or might require equity securities to be allotted after such expiry and the directors may allot and issue equity securities in pursuance of such offer or agreement as if the authority conferred hereby had not expired and that the Articles be amended to reflect the effect of this resolution.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolves that the Company be and is generally authorised pursuant to section 166 of the Act to make market purchases (within the meaning of section 163(3) of the Act) of its Ordinary Shares of £1 each on such terms and in such manner as the directors shall determine, provided that:

(i) the maximum number of Ordinary Shares hereby authorised to be purchased is 11,342,183;

(ii) the maximum price which may be paid for each Ordinary Share shall be 5 per cent above the average of the middle market quotations for an Ordinary Share (as derived from the AIM appendix to the Daily Official List of the London Stock Exchange plc) for the five business days immediately before the day on which the purchase is made (in each case exclusive of expenses);

(iii) the minimum price which may be paid for each Ordinary Share shall be 1 pence; and

(iv) this authority (unless previously revoked, varied or renewed) shall expire on 15 January 2010 or, if sooner, at the end of the annual general meeting of the Company to be held in 2009 except in relation to the purchase of Ordinary Shares the contract for which was concluded before such date and which will or may be executed wholly or partly after such date and that the Ordinary Shares bought back in terms of this resolution be cancelled as soon as practicable thereafter and that any employee of Maitland Luxembourg S.A. or of M Partners be hereby appointed to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect the changes resulting from any cancellation of any Ordinary Shares bought back in accordance with the terms of this resolution.

Fourth resolution

Pursuant to the above taken resolutions, the Extraordinary General Meeting decides to amend article 7 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

" Art. 7. Issuance of shares and Alteration of capital.

7.1 The Directors are generally and unconditionally authorised pursuant to section 80 of the CA 1985 to exercise all powers of the Company to allot and issue relevant securities (within the meaning of section 80) up to an aggregate nominal amount of £25,221,666 on such terms as they think proper for a period expiring (unless previously revoked, varied or renewed) on 15 April 2010 or, if sooner, the end of the next Annual General Meeting. The Company may make an offer or agreement prior to the expiry of such period, which would or might require shares to be allotted and issued after this authority expires, and the Directors may allot and issue relevant securities in pursuance of such offer or agreement as if this authority had not expired.

7.2 The Directors are generally empowered pursuant to section 95 of the CA 1985 to allot and issue equity securities (within the meaning of section 94(2) to 94(3A) of the CA 1985) for cash, pursuant to the authority conferred by Article 7.1 as if section 89(1) and sub-sections (1) to (6) of section 90 of the CA 1985 did not apply to such allotment and issue, provided that this power shall expire on 15 April 2010 or, if sooner, the end of the next Annual General Meeting. This power shall be limited to the allotment and issue of equity securities:

7.2.1 in connection with an issue by way of rights (including, without limitation, under a rights issue, open offer or similar arrangement) in favour of holders of ordinary shares in the capital of the Company in proportion (as nearly as may be practicable) to their existing holdings of ordinary shares, but subject to such exclusions or other arrangements as the Directors deem necessary or expedient in relation to fractional entitlements or any legal, regulatory or practical problems under the laws of any territory, or the requirements of any regulatory body or stock exchange; and

7.2.2 otherwise than pursuant to Article 7.2.1 above, up to an aggregate nominal value of £3,783,250;

but the Company may make an offer or agreement which would or might require equity securities to be allotted and issued after this power expires and the Directors may allot and issue equity securities in pursuance of such offer or agreement as if this power had not expired.

7.3 The Members may resolve to increase or decrease the Company's authorised or issued share capital or the Directors' authority to increase the Company's issued share capital.

7.4 The Company may by resolution of its Members at a General Meeting of Members:

7.4.1 sub-divide its shares or any of them into shares of smaller amount than is fixed by the Articles of the Company, provided that in the sub-division of an issued share the proportion between the amount paid and the amount (if any) unpaid on each divided share shall be the same as it was in the case of the share from which it is derived and that the conditions of the Law are met;

7.4.2 determine that, as between the shares resulting from a sub-division, any of them may have any preference or advantage compared with others;

7.4.3 consolidate, or consolidate and divide, its shares or any of them into shares of a larger amount than its existing shares; and

7.4.4 consolidate or subdivide all or any of its shares, convert any of its shares into shares of another class and attach to them any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions.

7.5 If on any consolidation (or any consolidation and division) of shares any Member would become entitled to any fractions of a share, the Directors may deal with the fractions in any manner they think fit. In particular, the Directors may, subject to the Statutes, sell all or any of such fractions and distribute the net proceeds thereof among the Members entitled to such fractions in due proportion. In giving effect to any such sales, the Directors may, subject to the Statutes, authorise some person to transfer the shares sold to the purchaser thereof and the purchaser shall be registered as the holder of the shares comprised in any such transfer and shall not be bound to see to the application of the purchase money, nor shall his title to the shares be affected by any irregularity or invalidity in the proceedings relating to the sale.

7.6 Fully paid shares shall, subject to the provisions of the Law, be redeemable at the discretion of the Board and, upon redemption, may be cancelled or held in treasury.

7.7 If at any time there are different classes of shares, the rights attached to any class (unless otherwise provided by the terms of issue of the shares of that class) may, subject to Section 127 of the CA 1985 (and whether or not the Company is being wound up), be varied or abrogated in such manner (if any) as is provided by those rights, or with the sanction of a special resolution passed at a separate General Meeting of the holders of the shares of the class, but not otherwise.

7.8 To every such separate general meeting, the provisions of these Articles relating to general meetings shall apply, mutatis mutandis.

7.9 For the avoidance of doubt, the provisions of these Articles relating to general meetings shall apply, with necessary modifications, to any separate meeting of the holders of shares of a class held otherwise than in connection with the variation or abrogation of the rights attached to shares of that class.

7.10 The rights attached to any class of shares shall not (unless otherwise provided by the rights attached to the shares of that class) be deemed to be varied by the creation or issue of further shares ranking in some or all respects pari passu therewith (but in no respect in priority thereto) or by the purchase or redemption by the Company of any of its own shares."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée Générale Extraordinaire), de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de Blackstar Investors PLC, R.C.S. Luxembourg B 114.318, qui a transféré son principal établissement vers le Luxembourg avec effet au 27 janvier 2006, par acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéros 913 et 914 du 10 mai 2006.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°974 et 975 du 19 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Mills, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr John Kleynhans, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Belinda Henig, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été dûment convoquée par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires le 16 décembre 2008.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) DECIDER, que sous réserve de l'adoption de la 2^{ème} Résolution ci-dessous et munis de toutes les autorisations existantes, suivant la section 80 de la loi de 1985 ("la Loi") (et de façon à ce que les expressions utilisées dans la présente résolution aient la même signification que dans ladite section 80):

(i) les administrateurs sont généralement et de façon inconditionnelle autorisés à exercer tous les pouvoirs de la Société d'attribuer et d'émettre des actions jusqu'à un montant total nominal de £ 25,221,666,- à telles personnes et époques et aux conditions qu'ils estiment utiles pour une période expirant (à moins qu'elle n'ait été préalablement révoquée, modifiée ou renouvelée) le 15 Avril 2010 ou, si plus tôt, à la fin de l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2009; et

(ii) la Société est par les présentes autorisée à faire avant l'expiration de cette période toute offre ou convention qui peut ou pourrait exiger d'attribuer des actions après l'expiration de cette période et les administrateurs pourront attribuer et émettre des actions suite à cette offre ou convention nonobstant l'expiration de l'autorité donnée par la présente résolution, de sorte que tous les pouvoirs antérieurs des administrateurs suivant ladite section 80 sont par les présentes révoqués et que le mémorandum et les statuts de la Société sont modifiés pour refléter l'effet de cette résolution.

2) DECIDER, que sous réserve de l'adoption de la 1^{ère} Résolution ci-dessus, les administrateurs sont généralement autorisés suivant la section 95 de la loi de 1985 ("la Loi") d'attribuer et d'émettre des actions de capital (suivant la signification de la section 94 de la loi) en espèces, suivant l'autorisation accordée à eux d'attribuer et d'émettre des actions (suivant la section 80 de la loi) par cette résolution, comme si la section 89(1) et les sous sections (1) à (6) de la section 90 de la Loi ne s'appliquaient pas à cette attribution et émission, (i.e. les droits de préemption normaux s'appliquant normalement pour l'attribution et l'émission des actions en espèces étant supprimés) pourvu que le pouvoir attribué par cette résolution soit limité à:

(i) l'attribution et l'émission d'actions en relation avec une émission ou offre en faveur de détenteurs d'actions et toutes autres personnes pouvant participer à cette émission ou offre quand les actions respectivement attribuables dans l'intérêt de ces détenteurs et personnes sont proportionnelles (aussi près que possible) au nombre respectif d'actions détenues ou censées être détenues par eux à la date d'enregistrement de cette attribution sous réserve de telles exclusions ou autres conventions que les administrateurs pourront estimer nécessaires ou utiles pour traiter des fractions de droits ou

des problèmes légaux ou pratiques soulevés par les lois ou réquisitions de toute entité de régulation reconnue ou bourse dans tout territoire; et

(ii) l'attribution et l'émission (autrement que suivant le sous-alinéa (i) ci-dessus) d'actions jusqu'à une valeur nominale totale n'excédant pas £3.783.250;

et cette autorisation, à moins qu'elle ne soit renouvelée, expirera le 15 Avril 2010 ou, si plus tôt, à la fin de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2009, mais s'étendra à une offre ou convention, avant cette expiration, qui peut ou pourrait nécessiter l'attribution d'actions après cette expiration et les administrateurs pourront attribuer et émettre des actions suite à cette offre ou convention comme si l'autorisation conférée par les présentes n'avait pas expiré et le mémorandum et les statuts de la Société seront modifiés pour refléter la présente résolution.

3) Autorisation générale est donnée à la Société suivant la section 166 de la Loi pour faire des rachats sur le marché (suivant la définition de la section 163(3) de la Loi) de ses Actions Ordinaires de £1 chacune suivant les conditions et de telle manière que les administrateurs détermineront, du moment que:

(i) le nombre maximum d'Actions Ordinaires ainsi autorisé à être rachetées est de 11,342,183;

(ii) le prix maximum à payer pour chaque Action Ordinaire sera de 5 pour cent au-dessus de la moyenne des cotations sur le marché moyen pour une Action Ordinaire (telle que dérivée de l'annexe AIM de la Daily Official List de la Bourse de Londres plc) pour les cinq jours ouvrables immédiatement avant le jour pendant lequel l'achat est fait (dans chaque cas à l'exclusion des dépenses);

(iii) le prix minimum à payer pour chaque Action Ordinaire sera de 1 penny; et

(iv) cette autorisation (à moins qu'elle n'ait été préalablement révoquée, modifiée ou renouvelée) expirera le 15 Janvier 2010 ou, si plus tôt, à la fin de l'assemblée générale annuelle de la Société devant être tenue en 2009 excepté en relation avec l'achat d'Actions Ordinaires dont le contrat a été conclu avant cette date et qui sera ou pourra être exécuté en totalité ou partiellement après cette date et que les Actions Ordinaires rachetées suivant les conditions de la présente résolution soient annulées en temps voulu et que tout employé de Maitland Luxembourg S.A. ou de M Partners est par les présentes mandaté pour comparaître pardevant un notaire luxembourgeois pour modifier les Statuts pour refléter les changements résultant de l'annulation des Actions Ordinaires rachetées suivant les dispositions de la présente résolution.

4) Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société.

5) Divers.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les soixante-quinze millions six cent soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit (75.664.998) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Pound (GBP 1.-) chacune représentant le capital total de soixante-quinze millions six cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Pounds (GBP 75.664.998), quarante-sept millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-quatre (47,559,434) actions représentant 62,855% du capital total sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée décide, après délibération, de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, que sous réserve de l'adoption de la 2^{ème} Résolution ci-dessous et munis de toutes les autorisations existantes, suivant la section 80 de la loi de 1985 ("la Loi") (et de façon à ce que les expressions utilisées dans la présente résolution aient la même signification que dans ladite section 80):

(i) les administrateurs sont généralement et de façon inconditionnelle autorisés à exercer tous les pouvoirs de la Société d'attribuer et d'émettre des actions jusqu'à un montant total nominal de £ 25,221,666,- à telles personnes et époques et aux conditions qu'ils estiment utiles pour une période expirant (à moins qu'elle n'ait été préalablement révoquée, modifiée ou renouvelée) le 15 Avril 2010 ou, si plus tôt, à la fin de l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2009; et

(ii) la Société est par les présentes autorisée à faire avant l'expiration de cette période toute offre ou convention qui peut ou pourrait exiger d'attribuer des actions après l'expiration de cette période et les administrateurs pourront attribuer et émettre des actions suite à cette offre ou convention nonobstant l'expiration de l'autorité donnée par la présente résolution, de sorte que tous les pouvoirs antérieurs des administrateurs suivant ladite section 80 sont par les présentes révoqués et que le mémorandum et les statuts de la Société sont modifiés pour refléter l'effet de cette résolution.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ensuite que, que sous réserve de l'adoption de la 1ère Résolution ci-dessus, les administrateurs sont généralement autorisés suivant la section 95 de la loi de 1985 ("la Loi") d'attribuer et d'émettre des actions de capital (suivant la signification de la section 94 de la loi) en espèces, suivant l'autorisation accordée à eux d'attribuer et d'émettre des actions (suivant la section 80 de la loi) par cette résolution, comme si la section 89(1) et les sous sections (1) à (6) de la section 90 de la Loi ne s'appliquaient pas à cette attribution et émission, (i.e. les droits de préemption normaux s'appliquant normalement pour l'attribution et l'émission des actions en espèces étant supprimés) pourvu que le pouvoir attribué par cette résolution soit limité à:

(i) l'attribution et l'émission d'actions en relation avec une émission ou offre en faveur de détenteurs d'actions et toutes autres personnes pouvant participer à cette émission ou offre quand les actions respectivement attribuables dans l'intérêt de ces détenteurs et personnes sont proportionnelles (aussi près que possible) au nombre respectif d'actions détenues ou censées être détenues par eux à la date d'enregistrement de cette attribution sous réserve de telles exclusions ou autres conventions que les administrateurs pourront estimer nécessaires ou utiles pour traiter des fractions de droits ou des problèmes légaux ou pratiques soulevés par les lois ou réquisitions de toute entité de régulation reconnue ou bourse dans tout territoire; et

(ii) l'attribution et l'émission (autrement que suivant le sous-alinéa (i) ci-dessus) d'actions jusqu'à une valeur nominale totale n'excédant pas £3.783.250;

et cette autorisation, à moins qu'elle ne soit renouvelée, expirera le 15 Avril 2010 ou, si plus tôt, à la fin de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2009, mais s'étendra à une offre ou convention, avant cette expiration, qui peut ou pourrait nécessiter l'attribution d'actions après cette expiration et les administrateurs pourront attribuer et émettre des actions suite à cette offre ou convention comme si l'autorisation conférée par les présentes n'avait pas expiré et le memorandum et les statuts de la Société seront modifiés pour refléter la présente résolution.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de donner autorisation générale à la Société suivant la section 166 de la Loi pour faire des rachats sur le marché (suivant la définition de la section 163(3) de la Loi) de ses Actions Ordinaires de £1 chacune suivant les conditions et de telle manière que les administrateurs détermineront, du moment que:

(i) le nombre maximum d'Actions Ordinaires ainsi autorisé à être rachetées est de 11,342,183;

(ii) le prix maximum à payer pour chaque Action Ordinaire sera de 5 pour cent au-dessus de la moyenne des cotations sur le marché moyen pour une Action Ordinaire (telle que dérivée de l'annexe AIM de la Daily Official List de la Bourse de Londres plc) pour les cinq jours ouvrables immédiatement avant le jour pendant lequel l'achat est fait (dans chaque cas à l'exclusion des dépenses);

(iii) le prix minimum à payer pour chaque Action Ordinaire sera de 1 penny; et

(iv) cette autorisation (à moins qu'elle n'ait été préalablement révoquée, modifiée ou renouvelée) expirera le 15 Janvier 2010 ou, si plus tôt, à la fin de l'assemblée générale annuelle de la Société devant être tenue en 2009 excepté en relation avec l'achat d'Actions Ordinaires dont le contrat a été conclu avant cette date et qui sera ou pourra être exécuté en totalité ou partiellement après cette date et que les Actions Ordinaires rachetées suivant les conditions de la présente résolution soient annulées en temps voulu et que tout employé de Maitland Luxembourg S.A. ou de M Partners est par les présentes mandaté pour comparaître par devant un notaire luxembourgeois pour modifier les Statuts pour refléter les changements résultant de l'annulation des Actions Ordinaires rachetées suivant les dispositions de la présente résolution.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Émission des actions et Modification du capital.

7.1 Les Administrateurs sont généralement et inconditionnellement autorisés, conformément à la section 80 du CA 1985, à exercer tous les pouvoirs de la Société pour allouer et émettre de nouvelles actions qui conviennent (au sens visé par la section 80) jusqu'à un montant nominal total de £25,221,666 selon des termes qu'ils jugent appropriés pour une période expirant (à moins d'avoir été entretemps révoquée, changée ou renouvelée) le 15 Avril 2010 ou, si plus tôt, à la fin de la prochaine Assemblée Générale Annuelle. La Société pourra, avant l'expiration d'une telle période, faire une offre ou proposer un contrat qui requerrait ou pourrait requérir que les actions soient allouées et émises après l'expiration de cette autorisation et les administrateurs pourront allouer et émettre des actions qui conviennent en conformité avec cette offre ou ce contrat comme si l'autorité conférée n'avait pas expiré.

7.2 Les Administrateurs sont généralement investis, conformément à la section 95 du CA 1985, du pouvoir d'allouer et d'émettre des actions (au sens visé par les sections 94(2) à 94(3A) du CA 1985) contre une rémunération en espèces, conformément à l'autorité conférée par l'Article 7.1 comme si la section 89 (1) et les sous-sections (1) à (6) de la section 90 du CA 1985 ne s'appliquaient pas à une telle allocation et émission, pourvu que ce pouvoir expire le 15 Avril 2010 ou,

si plus tôt, à la fin de la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Ce pouvoir sera limité à l'allocation et à l'émission d'actions:

7.2.1 en relation avec une émission par voie de droit (y compris, sans limitation, un droit à l'émission, une offre ouverte ou un arrangement similaire) en faveur de détenteurs d'actions ordinaires de la Société en proportion (aussi exacte que possible) avec le nombre d'actions détenues, mais sujettes seulement aux exclusions ou autres arrangements que les Administrateurs peuvent considérer nécessaires ou opportuns pour régler les droits fractionnels ou les problèmes légaux, réglementaires ou pratiques survenant en relation avec les lois sur tout territoire que ce soit, ou les exigences de tel ou tel organisme de contrôle ou bourse d'échange; et

7.2.2 autrement que dans les cas visés à l'article 7.2.1 ci-dessus, jusqu'à un montant nominal total n'excédant pas £3,783,250;

mais la Société pourra faire une offre ou proposer un contrat qui requerrait ou pourrait requérir que les actions soient allouées et émises après l'expiration de cette autorisation et les Administrateurs pourront allouer et émettre des actions en conformité avec cette offre ou ce contrat comme si l'autorité conférée n'avait pas expiré.

7.3 Les Membres peuvent, par résolution, augmenter ou réduire le capital autorisé ou émis de la Société ou l'autorité des Administrateurs d'augmenter le capital émis de la Société.

7.4 La Société peut, par résolution de ses Membres réunis en une Assemblée Générale des Membres:

7.4.1 subdiviser tout ou partie de ses actions en actions d'une valeur inférieure à celle fixée par les Statuts de la Société, à condition de maintenir la même proportion dans chaque action divisée entre la valeur payée et la valeur (le cas échéant) non payée que celle des actions de base et de respecter les conditions de la Loi;

7.4.2 déterminer que les actions issues d'une sous-division jouissent d'un droit d'antériorité ou d'avantages sur les autres actions;

7.4.3 consolider, ou consolider et diviser, tout ou partie de ses actions en actions d'une valeur supérieure à ses actions existantes; et

7.4.4. consolider ou sous-diviser tout ou partie de ses actions, convertir ses actions en actions d'une autre catégorie et y attacher des droits préférentiels, qualifiés, reportés spéciaux, privilèges ou conditions.

7.5 Si lors d'une consolidation (ou consolidation et division) d'actions, un Membre peut prétendre à des fractions d'une action, les Administrateurs peuvent disposer des fractions à leur discrétion. Notamment, les Administrateurs peuvent, sous réserve des Lois, vendre tout ou partie de ces fractions et répartir au prorata le produit net de la vente entre les Membres pouvant y prétendre. En mettant à exécution une telle vente, les Administrateurs peuvent, sous réserve des Lois, autoriser une personne à céder les actions vendues à leur acheteur. L'acheteur devra alors être inscrit au registre des actionnaires en tant que porteur des actions cédées. Ce dernier ne sera pas tenu de veiller à l'imputation du prix d'achat et son droit de propriété sur les actions ne sera pas non plus affecté par toute irrégularité ou invalidité dans l'acte de vente.

7.6 Les actions entièrement libérées seront, sous réserve des dispositions de la Loi, rachetables à la discrétion du Conseil et, au rachat, pourront être annulées ou détenues en trésorerie.

7.7 S'il existe différentes catégories d'actions, les droits attachés à chaque catégorie (sauf stipulation contraire dans les conditions d'émission des actions de ladite catégorie) pourront, sous réserve de l'Article 127 du CA 1985 (que la Société soit liquidée ou non), être modifiés ou abrogés de la manière (le cas échéant) prévue par lesdits droits, ou avec la sanction d'une résolution spéciale adoptée lors d'une Assemblée Générale séparée des détenteurs des actions de ladite catégorie, et non autrement.

7.8 Pour chacune de ces assemblées générales séparées, les dispositions des présents Statuts en rapport avec les assemblées générales s'appliqueront mutatis mutandis.

7.9 Pour écarter tout doute, les dispositions des présents Statuts afférents aux assemblées générales s'appliqueront, avec les modifications nécessaires, à chaque assemblée séparée des détenteurs d'actions d'une catégorie tenue avec un ordre du jour autre que la modification ou l'abrogation des droits attachés aux actions de cette catégorie.

7.10 Les droits attachés aux catégories d'actions ne devront pas (sauf stipulation contraire des droits attachés aux actions de ladite catégorie) être réputés modifiables par la création ou l'émission de nouvelles actions ayant entièrement ou partiellement égalité de rang avec celles-là (mais en aucun cas primant dessus) ou par l'achat ou le rachat par la Société de ses propres actions."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. Mills, J. Kleynhans, B. Henig et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 janvier 2009. LAC/2009/2185. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009018260/5770/426.

(090018560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.763.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of January,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the Partners of "GRENACHE & CIE S.N.C." having its registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 133.763.

The Partnership was incorporated by a notarial deed on the 20 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 December 2007 number 2928 page 140.499.

The meeting is opened at 12.00 a.m under the chairmanship of François-Xavier Rouffiac, residing professionally at 10, Harewood Avenue, NW1-6AA London, United Kingdom (the "Chairman"), who appoints as secretary Manfred Zisselsberger, A Management Committee Member of the Partnership, residing professionally at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Bruno Bancal, B Management Committee Member of the Partnership, residing professionally at 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France.

All the Partners are present or represented at the meeting and declare having duly received the convening notices in accordance with clause 8.12 of the constitution of the Partnership (the "Constitution").

Terms not otherwise defined herein shall have the meaning given to them in the Constitution.

The Chairman requests the notary to act that:

The Chairman mentions and the extraordinary meeting of the Partners of the Partnership (the "Meeting") notices that:

- the Partners present or represented and the number of Fractional Interests held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the Partners present, together with the proxies of the represented Partners;

- all the Partners declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. increase of the share capital of the Partnership by an amount of EUR 7,665,000 (Euro seven million six hundred and sixty five thousand) in order to raise it from its current amount of EUR 1,420,421,000 (Euro one billion four hundred twenty million four hundred and twenty one thousand) to EUR 1,428,086,000 (Euro one billion four hundred twenty eight million eighty six thousand) by creating and issuing 7,665 (seven thousand six hundred sixty five) Additional B Fractional Interests to BNP Paribas, having the same rights and obligations as the existing B Fractional Interests and having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, by incorporating into the share capital of the Partnership an amount of EUR 7,665,000 (Euro seven million six hundred and sixty-five thousand) which is currently part of the B Capital Reserve; and

2. amendment of clauses 6.1 and 6.2 of the Constitution accordingly.

The following resolutions were taken by the Partners:

First resolution

The Partners decide to increase the share capital of the Partnership by an amount of EUR 7,665,000 (Euro seven million six hundred and sixty five thousand) in order to raise it from its current amount of EUR 1,420,421,000 (Euro one billion four hundred twenty million four hundred and twenty one thousand) to EUR 1,428,086,000 (Euro one billion four hundred twenty eight million eighty six thousand) by creating and issuing 7,665 (seven thousand six hundred sixty five) Additional B Fractional Interests to BNP Paribas, having the same rights and obligations as the existing B Fractional Interests and having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, by incorporating into the share capital of the Partnership an amount of EUR 7,665,000 (Euro seven million six hundred and sixty-five thousand) which is currently part of the B Capital Reserve.

The proof of the existence of such Capital Reserve is given to the undersigned notary by a balance sheet dated December 31, 2008, which will remain attached to the present deed.

Second resolution

The Partners decide to amend clauses 6.1 and 6.2 of the Constitution as follows:

Clause 6.1

The capital of the Partnership shall be an amount of EUR 1,428,086,000 (Euro one billion four hundred twenty eight million eighty six thousand) and shall be divided into and represented by 1,428,086 (one million four hundred and twenty-eight thousand eighty-six) fractional interests (parts de société en nom collectif) (each a "Fractional Interest") of EUR 1,000 (one thousand Euro) nominal value each.

Clause 6.2

The Fractional Interests constitute and represent two (2) separate interests in the Partnership:

(a) 650,000 (six hundred and fifty thousand) Fractional Interests (the "A Fractional Interests") constitute the "A Interest"; and

(b) 778,086 (seven hundred seventy eight thousand eighty-six) together with any Additional B Fractional Interests (the "B Fractional Interests") constitute the "B Interest".

Any person holding all or part of the A Interest from time to time and who is registered from time to time in the register of members of the Partnership as the holder of A Fractional Interests is a "A Partner ".

Any person holding all or part of the B Interest from time to time and who is registered from time to time in the register of members of the Partnership as the holder of B Fractional Interests is a "B Partner".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,500.-.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société GRENACHE & CIE S.N.C., ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.763 ("Société").

La Société a été constituée par acte notarié le 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2928, en date du 17 décembre 2007, page 140.499.

La réunion est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur François-Xavier Rouffiac, ayant son lieu de résidence professionnelle au 10, Harewood Avenue, NW1-6AA Londres, Royaume-Uni, ("Président"), qui désigne comme secrétaire Monsieur Manfred Zisselsberger, Gérant A de la Société, ayant son lieu de résidence professionnelle au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Bruno Bancal, Gérant B de la Société, ayant son lieu de résidence professionnelle au 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France.

Tous les Associés sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir dûment reçu les avis de convocation conformément, à l'article 8.12 des statuts de la Sociétés ("Statuts").

Les termes utilisés ci-après, sans être par ailleurs définis, doivent avoir le sens qui leur est donné dans les Statuts.

Le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

- Les Associés présents ou représentés et le nombre de Parts Sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

- Les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est dûment constituée, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 7.665.000,- (sept millions six cent soixante-cinq mille euros), de sorte à le porter de son montant actuel de EUR 1.420.421.000 (un milliard quatre cent vingt millions quatre cent vingt et un mille euros) à EUR 1.428.086.000,- (un milliard quatre cent vingt-huit millions quatre-vingt-six

mille euros) par la création et l'émission de 7.665 (sept mille six cent soixante-cinq) Parts Sociales B au profit de BNP PARIBAS ("Associé B"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, par voie d'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.665.000,- (sept millions six cent soixante-cinq mille euros), faisant actuellement partie de la Réserve du Capital B.

(2) Modification consécutive des articles 6.1 et 6.2 des Statuts.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.665.000,- (sept millions six cent soixante-cinq mille euros), de sorte à le porter de son montant actuel de EUR 1.420.421.000,- (un milliard quatre cent vingt millions quatre cent vingt et un mille euros) à EUR 1.428.086.000,- (un milliard quatre cent vingt-huit millions quatre-vingt-six mille euros) par la création et l'émission de 7.665 (sept mille six cent soixante-cinq) Parts Sociales B au profit de BNP Paribas ("Associé B"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, par voie d'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.665.000,- (sept millions six cent soixante-cinq mille euros) faisant actuellement partie de la Réserve du Capital B.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'une telle Réserve du Capital par le bilan de la Société au 31 décembre 2008, lequel restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 6.1 et 6.2 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lesquels articles seront rédigés comme suit:

Art. 6.1. Le capital social est fixé à EUR 1.428.086.000,- (un milliard quatre cent vingt-huit millions quatre-vingt-six mille euros) et sera divisé et représenté par 1.428.086 (un million quatre cent vingt-huit mille quatre-vingt-six) parts de société en nom collectif ("Parts Sociales") d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros).

Art. 6.2. Les Parts Sociales constituent et représentent deux (2) formes différentes de participation:

(a) 650.000 (six cent cinquante mille) Parts Sociales (les "Parts A") constituent les "Participations A"; et

(a) 778.086 (sept cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-six) ensemble avec toute Part additionnelle B (les "Parts B") constituent les "Participations B".

Toute personne détenant occasionnellement l'ensemble ou une partie des Participations A et qui est occasionnellement enregistrée dans le registre des Associés de la Société en tant que titulaire de Parts A, est un "Associé A".

Toute personne détenant occasionnellement l'ensemble ou une partie des Participations B et qui est occasionnellement enregistrée dans le registre des Associés de la Société en tant que titulaire de Parts B, est un "Associé B".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 4.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.-X. ROUFFIAC, M. ZISSELSBERGER, B. BANCAL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3039. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME , délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009018804/242/152.

(090018895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

RBS China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.771.462.925,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.193.

—
EXTRAIT

En date du 5 janvier 2009, les transferts suivants de parts sociales de la Société ont été effectués:

(i) Oaktree Cyprus Principal Investments Limited, une société constituée et régie par le droit chypriote, ayant son siège social à Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center (9th Floor), P.C. 1065, Nicosia, Chypre et enregistrée avec le registre des sociétés de Nicosia sous le numéro HE 167486 a transféré cinq cent quarante et un mille huit cent trente (541.830) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à OCM Opportunities Fund V, L.P., une limited partnership régie par le droit de l'État du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 U.S.A. et enregistrée sous le numéro 3800080;

(ii) Oaktree Cyprus Principal Investments Limited a transféré un million six cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze (1.625.491) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à OCM Opportunities Fund VI, L.P., une limited partnership régie par le droit de l'État du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 U.S.A. et enregistrée sous le numéro 3982316;

(iii) Oaktree Cyprus Principal Investments Limited a transféré trente-neuf mille quatorze (39.014) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à OCM Principal Opportunities Fund III A, L.P., une limited partnership régie par le droit de l'État du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 U.S.A. et enregistrée sous le numéro 3794755;

(iv) Oaktree Cyprus Principal Investments Limited a transféré deux millions cent vingt-huit mille trois cent sept (2.128.307) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à OCM Principal Opportunities Fund III, L.P., une limited partnership régie par le droit de l'État du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Service Company, 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 U.S.A. et enregistrée sous le numéro 3725285;

(v) Oaktree Cyprus Principal Investments Limited a transféré deux cent soixante-dix mille neuf cent dix-sept (270.917) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Lotus China Fund, L.P., une société constituée et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Cayman et enregistrée avec le registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-15162;

(vi) OZ Sculptor (Cyprus) Limited, une société constituée et régie par le droit chypriote, ayant son siège social à Theklas Lysioati 35, Eagle Star House (6th Floor), P.C. 3030, Limassol,

Chypre et enregistrée avec le registre des sociétés de Nicosia sous le numéro HE 166132 a transféré deux millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-quatorze (2.693.774) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à OZ Master Fund, Ltd, une société constituée et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Limited, P.O. Box 896, Suite 3307, Gardenia Court, 45 Market Street, Camana Bay, Grand Cayman, Les Iles Cayman et enregistrée avec le registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR-78107;

(vii) OZ Sculptor (Cyprus) Limited a transféré sept cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (704.597) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à OZ Asia Master Fund, Ltd, une société constituée et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Limited, P.O. Box 896, Suite 3307, Gardenia Court, 45 Market Street, Camana Bay, Grand Cayman, Les Iles Cayman et enregistrée avec le registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-141756;

(viii) OZ Sculptor (Cyprus) Limited a transféré cent vingt-trois mille cinq cent vingt-sept (123.527) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à OZ Global Special Investment Master Fund, L.P., une exempted limited partnership constituée et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Limited, P.O. Box 896, Suite 3307, Gardenia Court, 45 Market Street, Camana Bay, Grand Cayman, Les Iles Cayman et enregistrée avec le registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-16439;

(ix) Temmurgal Holding Co AB, une société constituée et régie par le droit suédois, ayant son siège social c/o Citco (Sweden) AB, Stureplan 4C 4 tr, 119-35 Stockholm, Suède enregistrée auprès du registre des sociétés de Stockholm sous le numéro 556683-2712 a transféré sept millions trente-quatre mille cent cinquante-et-une (7.034.151) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated, une société constituée et régie par le droit de l'État du Delaware, ayant son siège social au World Financial Center, North Tower, 250 Vesey Street, New York, New York 10281, U.S.A.;

(x) Temmurgal Holding Co AB a transféré cinq cent cinquante-et-un mille quatre cent soixante-quinze (551.475) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Merrill Lynch Ventures L.P. 2001, une société constituée et régie par le droit de l'État du Delaware, ayant son siège social au 4 World Financial Center, New York, New York 10080, U.S.A.;

Suite aux transferts sus-visés, en date du 5 janvier 2009, Oaktree Cyprus Principal Investments Limited, OZ Sculptor (Cyprus) Limited et Temmurgal Holding Co AB ne sont plus associés de la Société.

En date du 7 janvier 2009, les transferts suivants de parts sociales de la Société ont été effectués:

(a) Magnitico Holdings Limited, une société constituée et régie par le droit chypriote, ayant son siège social à Arch. Makariou III, 284 Fortuna Court Block B, 2nd Floor, P.C. 3105, Limassol, Chypre et enregistrée auprès du registre des sociétés de Nicosia sous le numéro HE 163604 a transféré toutes les vingt millions trois cent dix-huit mille six cent quarante-trois (20.318.643) de parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(b) D.E. Shaw Composite Investments (Cyprus) Limited, une société constituée et régie par le droit chypriote, ayant son siège social au 66 Ippocratous Street, P.C. 1015, Nicosia, Chypre et enregistrée auprès du registre des sociétés de Nicosia sous le numéro 168853 a transféré toutes les trois millions six cent cinquante-sept mille trois cent cinquante-sept (3.657.357) de parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(c) D.E. Shaw Oculus Investments (Cyprus) Limited, une société constituée et régie par le droit chypriote, ayant son siège social au 66 Ippocratous Street, P.C. 1015, Nicosia, Chypre et enregistrée auprès du registre des sociétés de Nicosia sous le numéro 168849 a transféré toutes les neuf cent quarante-huit mille deux cent trois (948.203) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(d) OCM Opportunities Fund V, L.P. a transféré toutes les cinq cent quarante-et-un mille huit cent trente (541.830) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(e) OCM Opportunities Fund VI, L.P. a transféré toutes les un million six cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze (1.625.491) de parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(f) OCM Principal Opportunities Fund III A, L.P. a transféré toutes les trente-neuf mille quatorze (39.014) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(g) OCM Principal Opportunities Fund III, L.P. a transféré toutes les deux millions cent vingt-huit mille trois cent sept (2.128.307) de parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(h) Lotus China Fund, L.P. a transféré toutes les deux cent soixante-dix mille neuf cent dix-sept (270.917) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(i) OZ Master Fund, Ltd a transféré toutes les deux millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-quatorze (2.693.774) de parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(j) OZ Asia Master Fund, Ltd a transféré toutes les sept cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (704.597) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(k) OZ Global Special Investment Master Fund, L.P. a transféré toutes les cent vingt-trois mille cinq cent vingt-sept (123.527) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(l) Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated a transféré toutes les sept millions trente-quatre mille cent cinquante-et-une (7.034.151) de parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation;

(m) Merrill Lynch Ventures L.P. 2001 a transféré toutes les cinq cent cinquante-et-un mille quatre cent soixante-quinze (551.475) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la Société par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation.

A la suite de ces divers transferts, le capital social de la Société est réparti au 7 janvier 2009 comme suit:

RBS CI Limited détenant quarante-trois millions trois cent quarante-cinq mille neuf cent trente-neuf (43.345.939) parts sociales de la Société;

The Royal Bank of Scotland Group plc. détenant cinq cents (500) parts sociales de la Société; et

La Société détenant quarante millions six cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-six (40.637.286) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour RBS China Investments S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2009018263/267/113.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06175. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.221.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December,

Before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Aberdeen Eiendom Holding Norden/Baltikum AS, a Norwegian limited liability company having its registered office at Parkveien 53 A, 0256 Oslo, Norway, registered in the Norwegian Register of Business Enterprises under organization number 989 867 172 and incorporated under Norwegian law by a deed on 23 May 2006 (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2B, rue Borschette, Kirchberg, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 20 December 2007 by the notary Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°622 of March 12, 2008; the articles of incorporation of the Company (the "Articles") were lastly amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on May 14, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1569 of June 26, 2008.

The Sole Shareholder hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article sixteen of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Maître Mathieu Volckrick, Avocat, with professional address at 4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to (i) decrease the corporate capital of the Company by an amount of sixty million one hundred and seventy six thousand three hundred and twenty seven Euros (EUR 60,176,327.-) (the "Reduced Amount"), so as to bring the corporate capital of the Company from one hundred and twenty five million one hundred and seventy six thousand three hundred and twenty seven Euros (EUR 125,176,327.-), down to sixty five million Euros (EUR 65,000,000.-), by cancellation of six hundred and one thousand seven hundred and sixty three and twenty seven hundredth (601,763.27) units of one hundred Euros (EUR 100.-) each (the "Cancelled Shares"); (ii) cancel the Cancelled Shares held by the Sole Shareholder without any reimbursement; and (iii) allocate the Reduced Amount from the share capital account to the premium account of the Company with immediate effect, of which it can only be disposed off in the limits foreseen by law.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article five of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at sixty five million Euros (EUR 65,000,000), represented by six hundred and fifty thousand (650,000) units of one hundred Euros (EUR 100) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,600.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Aberdeen Eiendom Holding Norden/Baltikum AS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Parkveien 53 A, 0256 Oslo, Norvège, enregistrée au Registre des Entreprises Commerciale de Norvège sous le numéro 989 867 172 et constituée sous le droit norvégien par acte passé le 23 mai 2006 ("Associé Unique");

en qualité d'associé unique de Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2B, rue Borschette, Kirchberg, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 20 décembre 2007 par le notaire Jean-Joseph Wagner, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°622 du 12 mars 2008; les status de la Société (les "Statuts") furent modifié pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 14 mai 2008 par le notaire Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1569 du 26 juin 2008.

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article seize des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Maître Mathieu Volckrick, Avocat, avec adresse professionnelle à 4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de soixante million cent septante six mille trois cent vingt sept euros (EUR 60.176.327) (la "Réduction") pour le porter de son montant actuel de cent vingt cinq million cent septante six mille trois cent vingt sept euros (EUR 125.176.327) au montant de soixante cinq million d'euros (EUR 65.000.000) par l'annulation de six cent et un mille sept cent soixante trois et vingt sept centième (601.763,27) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (les "Parts Sociales Rachetées"); (ii) d'annuler les Parts Sociales Rachetées détenues par l'Associé Unique sans aucun remboursement; et (iii) de transférer le montant de la Réduction du compte du capital social au compte de prime d'émission de la Société, avec effet immédiat, dont on ne pourra disposer qu'en observant les prescriptions légales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article cinq des Statuts, relatif au capital social de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à soixante cinq million d'euros (EUR 65.000.000), représenté par six cent cinquante mille (650,000) parts sociales de cent euros (EUR 100) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 3.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VOLCKRICK, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2009, LAC/2009/472: Reçu douze Euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009018809/208/103.

(090018937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Dafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.084.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009018311/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09036. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Breantech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 144.430.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. A-Syst Holding S.A., immatriculée au RC Luxembourg B. 104920, avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, ici représentée par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 8 décembre 2008,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Alpha Group Holding S.A., immatriculée au RC Luxembourg B. 83 802 avec siège à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, ici représentée par Madame Stéphanie PACHE, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 8 décembre 2008,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de
BREANTECH S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg ou à l'étranger la consultance informatique sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'achat et la vente de produits informatiques.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- euro) représenté par mille actions (1000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- euro) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou celle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille neuf. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- A-Syst Holding S.A., prénommée,	500 actions
- Alpha Group (Holding) S.A., prénommée,	500 actions
Total:	mille cents (1000) actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- euro) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille dix.

19006

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Jean-Michel GATHON, employé, demeurant à B-6001 Marcinelle, 58 Grand Pont.
 - Monsieur Brian DOYLE, programmeur, demeurant à B-3090 Overijse, 99 Kasteelstraat.
 - Madame Calvin NORREN, fonctionnaire à la commission européenne, demeurant à B-3090 Overijse, 99 Kasteelstraat.
3. Est nommé administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration pour une durée de six ans: Monsieur Jean-Michel GATHON, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au RC Luxembourg sous le numéro B 61096.

5. Le siège social est fixé à L-8232 Mamer, 3 rue de Holzem.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15546. Reçu: cent cinquante-cinq euros 31000 à 0,5 % = 150,- €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009018265/203/129.

(090018928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

MSD Ireland (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.365.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 28 novembre 2008

- Le Conseil accepte la démission de Monsieur Richard Henriques de ses fonctions de gérant avec effet à partir du 19 novembre 2008.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018286/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.579.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUCTION EQUITYCO S.A.
Services Généraux de Gestion S.A.
Agent Administratif
Signatures

Référence de publication: 2009018313/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10951. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Cloverleaf International Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.525.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 28 novembre 2008

- Le Conseil accepte la démission de Monsieur Richard Henriques de ses fonctions de gérant avec effet à partir du 19 novembre 2008.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009018288/8901/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Institutional Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 128.987.

—
Am 23. Oktober 2008 hat die alleinige Gesellschafterin folgendes beschlossen:

- Die Gesellschafterin beschliesst den Wechsel des Wirtschaftsprüfers und ernennt die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ab dem laufenden Geschäftsjahr zum neuen Wirtschaftsprüfer der Institutional Trust Management Company S.à r.l.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, 23. Oktober 2008.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009018291/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

IMY S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.786.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

IMY S.A., SPF

C. MATHU / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009018293/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Studio 352, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8-10, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 58.690.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 20 octobre 2008

Le Conseil prend acte de la démission de Mademoiselle Anne Prigent en date du 30 juin 2008 et l'accepte.

Le Conseil nomme la société ETS. Khun Entreprise de travaux publics et privés ayant son siège social à rue John L. Macadam à L-1113 Luxembourg, représenté par Monsieur Roland Kuhn comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Anne Prigent jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra le 1^{er} avril 2009, conformément au statut.

Suite à la scission de la Fiduciare FRH s.à.r.l., en date du 24 juin 2008 et à la reprise de l'activité «expertise-comptable» par la société Fiduciaire Cabexco s.à.r.l. Issue de la scission, le Conseil d'administration de la société ratifie la nomination de la société Fiduciaire Cabexco s.à.r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, Centre Helfent, 1, rue Pletzer immatriculée au RCS sou B 139.890 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société.

En conséquence, la société Fiduciaire Cabexco s.à.r.l. reprend et poursuit le mandat de commissaire aux comptes de son prédécesseur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010 appelée à statuer sur les comptes annuels de 2009.

Pour extrait conforme

Le Bureau de l'assemblée

Signature

Référence de publication: 2009018294/9608/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01178. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Fruit Freeze Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 73.600.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018309/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09052. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.